

ASSEMBLEE NATIONALE28 septembre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 122

présenté par
M. Guillaume

ARTICLE 16

Supprimer le 1° du I de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition peut être supprimée car, depuis que la coopération existe, on ne connaît pas de cas de figure de ce genre.